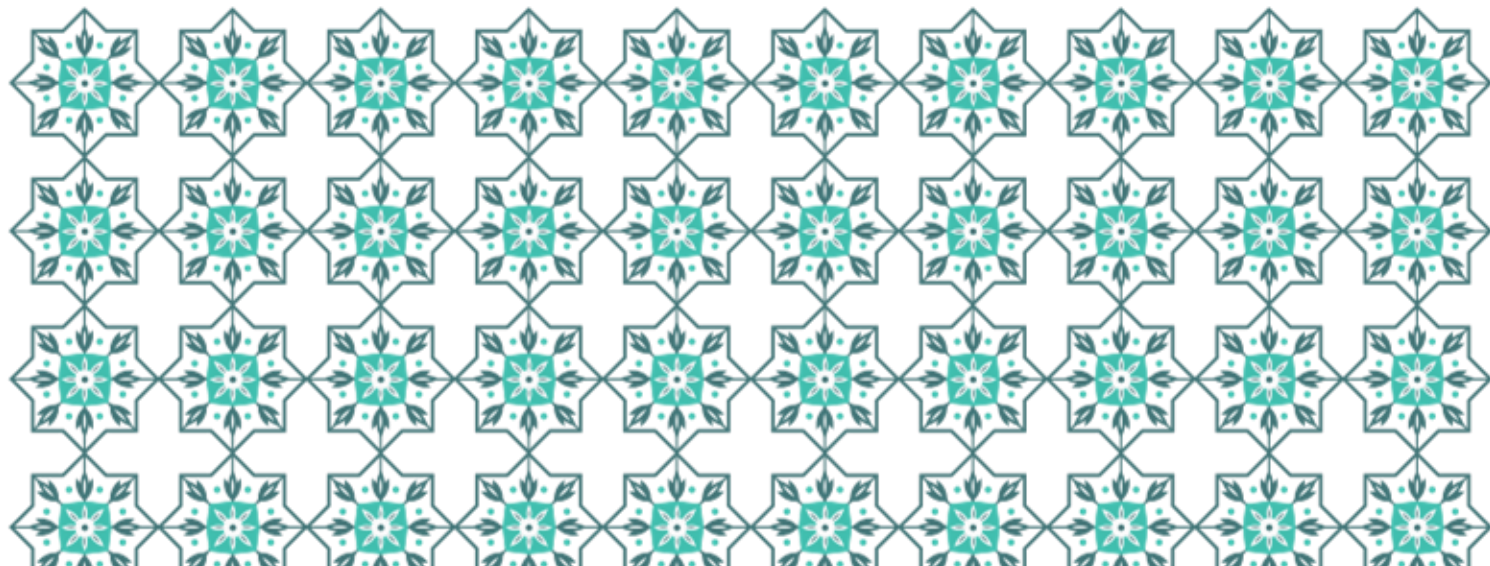
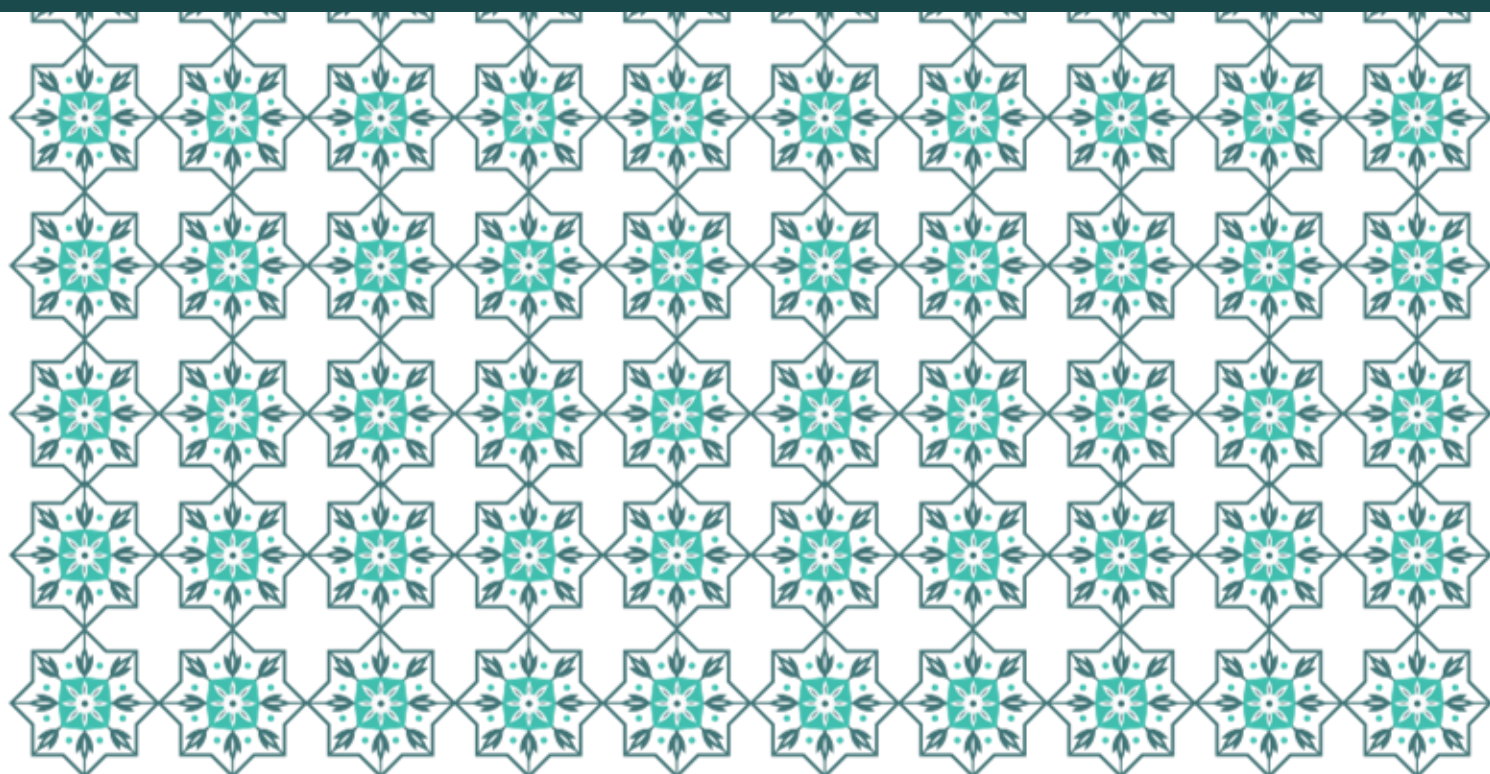


IAA



RAPPORT D'ACTIVITES DE L'ASSOCIATION INTÉRÊT À AGIR

DÉCEMBRE 2020 - DÉCEMBRE 2021



SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DU FONDS DE DOTATION INTERET A AGIR	2
II. RESSOURCES DE L'ASSOCIATION ET DU FONDS DE DOTATION 2020/2021	5
A. Communication	7
B. Presse	8
III. LES SUJETS TRAITÉS EN 2021 ET LES PARTENAIRES	9
A. Commission précarité	9
B. Commission migrations	12
C. Commission économie responsable	15
D. Commission environnement	18
E. Divers	21
IV. RAPPORT FINANCIER	22

I. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ET DU FONDS DE DOTATION INTERET A AGIR

AGIR PAR LE DROIT POUR UN MONDE SOLIDAIRE ET RESPECTUEUX DES ÊTRES VIVANTS en contribuant à la représentation effective des biens communs et des droits fondamentaux devant les juges, telle est la mission que s'est donnée notre collectif d'experts juridiques, juristes, avocats et professeurs de droit, constitué en association depuis décembre 2020.

Ceci en :

- contribuant à développer et valoriser la recherche au service des biens communs et des droits fondamentaux en favorisant la collaboration entre universitaires, praticiens du droit et d'autres disciplines scientifiques ;
- renforçant la capacité à agir des acteurs de terrain par le droit en leur mettant à disposition une expertise juridique de qualité.

Créé en mars 2020, le fonds de dotation INTERET A AGIR a vocation à collecter des fonds et les redistribuer pour soutenir les actions de l'association INTERET A AGIR au bénéfice des ONG d'intérêt général partenaires et/ ou pour financer la recherche et la réflexion scientifique de l'association.

Organisée en groupes de travail, INTERET A AGIR mobilise et coordonne une expertise très qualifiée au service des acteurs de terrain (ONG, collectivités locales, entreprises de l'ESS...), leur permettant ainsi d'utiliser le droit comme moyen d'action dans les 6 domaines suivants : environnement, précarités, migration, libertés numériques, économie responsable et santé. En effet, ces acteurs ont « intérêt à agir » et peuvent se pourvoir en justice pour défendre une cause d'intérêt général, quand celle-ci est bafouée ou délaissée.



Organisation de l'association

L'association a pour objet de :

- Conduire une réflexion, mener des études et accomplir des travaux de recherche sur les biens communs, le respect et la défense des droits humains et environnementaux ;
- Faire connaître cette réflexion par tous moyens appropriés (e.g. conférences, publications, formations, consultations, etc.) ;
- Procurer une aide tant sur le plan des moyens intellectuels (juridiques, scientifiques, stratégiques, organisationnels, etc.) que des moyens financiers, au bénéfice de la défense des causes d'intérêt général ;
- Faciliter l'accès au droit et à la justice des personnes physiques ou morales (e.g. associations et fondations d'intérêt général, etc.) pour leur permettre de réaliser leur objet et de faire valoir leurs droits.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT - Thomas LAFFOURCADE : Chef d'entreprise
 TRÉSORIER - Vincent TIGNON : Chef d'entreprise
 SECRÉTAIRE - Maître Christophe THEVENET : Avocat au barreau de Paris et membre du Conseil National des Barreaux
 Laurène BOUNAUD : Directrice exécutive du média d'investigation Disclose
 Jeanne LAFFOURCADE : Etudiante, licence Science Po Paris
 Hervé RIHAL : Professeur émérite de l'université de droit d'Angers
 Bertrand GALICHON : Médecin Urgentiste Hôpital Lariboisière – Administrateur du Secours Catholique et Président des médecins catholiques de France

COM ENVIRONNEMENT

Professeure Judith ROCHFELD
 Professeure Béatrice PARANCE
 Maître Laure ABRAMOWITCH
 Antoine CELLIO
 Felix PELLOUX

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Maître Sébastien MABILE	Professeure Judith ROCHFELD
Maître Caroline GERARD	Professeure Anne DANIS-FATÔME
Maître Laure ABRAMOWITCH	Aurélie SIMON
Professeure Béatrice PARANCE	
Professeure Laurence DUBIN	
Professeure Bérangère TAXIL	

Le Comité scientifique est un organe purement consultatif sans aucun pouvoir de direction. Il a pour rôle de proposer au conseil d'administration des thèmes et des causes à retenir pour orienter l'action de l'association.

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Ivar EKELAND
 Matisse BONZON
 Joseph VALANTIN
 Laurence FABRE

Le Comité de surveillance est chargé de veiller au respect de la charte éthique de l'association et de l'acceptation des dons et ressources supérieurs à 50 000€.

IAA EQUIPE 2021

Éléonore DELATOUCHE-BIOTTEAU (Directrice générale salariée)
 Caroline LANCIAUX (bénévole)
 Aurélie SIMON (bénévole)

Juristes salariés :

Antoine CELLIO
 Émilie LENAIN

Stagiaires/Élèves avocats :

Elise ROUILLÉ
 Alice SCHOTT
 Felix PELLOUX

Stagiaires/Juristes :

Léo BEAUDOIN
 Clara LE PARC

Stagiaires communication/gestion de projet :

Simon MARTINEAU
 Manon LE MENE
 Jeanne DELATOUCHE

COM MIGRATIONS

Professeure Bérangère TAXIL
 Maître Katia GUERMONPREZ
 Maître Antoine DELVOLVÉ
 Émilie LENAIN
 Clara LE PARC

COM PRÉCARITÉ

Maître Caroline GERARD
 Professeur Hervé RIHAL
 Erwan ROBBE
 Léo BEAUDOIN
 Élise ROUILLÉ
 Julie CHARPIN
 Asimina TSALPATOUROU

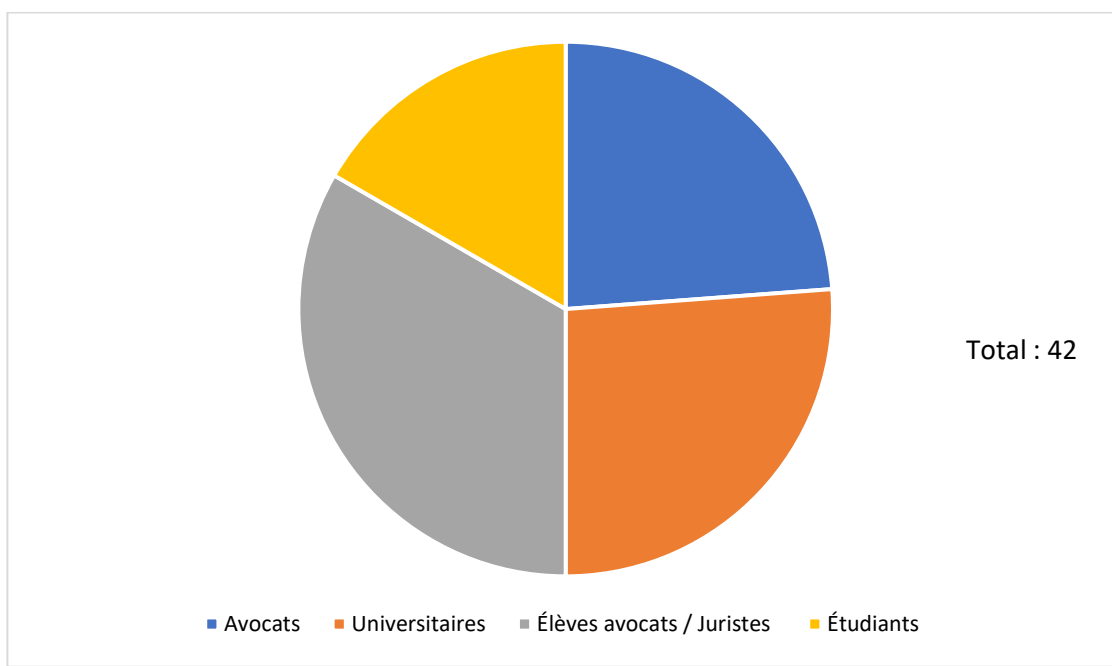
COM ECO RESPONSABLE

Professeure Laurence DUBIN
 Professeure Anne DANIS-FATÔME
 Maître François DE CAMBIAIRE
 Baptiste DELMAS
 Théophile KÉITA
 Sophie LEMAITRE
 Alice SCHOTT
 Clémence BOULLANGER

CLINIQUES JURIDIQUES

The Lighthouse - Université d'ANGERS / ENS RENNES

42 membres professionnels : *«Sont membres professionnels les professionnels, personnes physiques ou morales, qui, ayant adhéré à l'association, participent à ses travaux et s'engagent à œuvrer pour la réalisation de son objet. »*



II. RESSOURCES DE L'ASSOCIATION ET DU FONDS DE DOTATION 2020/2021

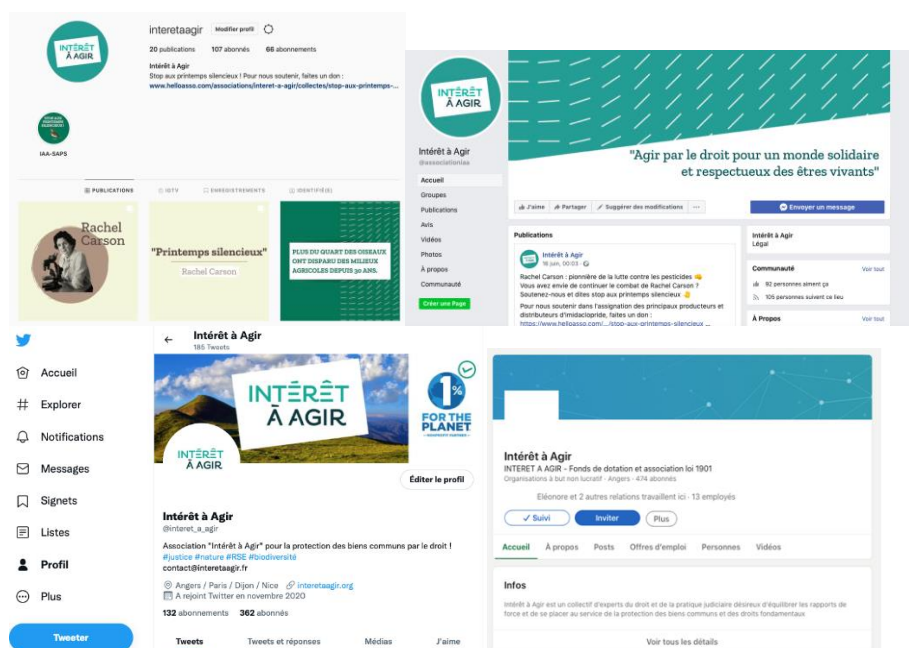
TYPES DE RESSOURCES	MONTANT HT	PRO BONO	VALORISATION 150€/H
APPORTS DU FONDS DE DOTATION 2020	4945€		
SUBVENTIONS	4000€		
MECENAT DE COMPETENCES		- CLOUD INTERET A AGIR / Alain GODON - SITE INTERNET	200 H

		<ul style="list-style-type: none"> - Caroline LANCIAUX - Accompagnement raison d'être - Communication stage 6 mois Jeanne DELATOUCHE – ½ temps payé par AGEVAL - Consultation Robert Zarader 	
Aides RH	3500€	-	
FRANCE ACTIVE		Dispositif local d'accompagnement structuration	4000€
GRANDS DONATEURS	70 500€		
CAGNOTTES			
1/ stop aux printemps silencieux	9888€		
2/ soutien IAA structure	4630€		
COTISATIONS			
1/ Membres bienfaiteurs	600€		
2/ Membres bénéficiaires (ONG)	10 100€		
3/ Membres professionnels	2400€		
4/ Membres ambassadeurs	400€		
FORMATIONS / CONSULTATIONS	28 619€		
HEURES BENEVOLES PAR COMMISSION			Total 2600 H
1/ Précarités		1/ 500H	
2/ Migrations		2/ 300 H	
3/ Environnement		3/ 800 H	
4/ Economie responsable		4/ 500 H	
HEURES CLINIQUES ETUDIANTS		200H	
SOUTIEN BENEVOLE		300H	
ADMINISTRATIF/STRUCTURATION			
CONTRIBUTIONS	10 000€		
ONG*3 TOTO			

A. COMMUNICATION

Mise en place des réseaux sociaux Instagram et Facebook pour créer une communauté intérêt à Agir.

Publications : 2 à 3 publications/semaine autour d'IAA ou des sujets d'actualités d'IAA comme « Stop aux printemps silencieux ».



Dans le cadre de l'action avec la LPO « Stop aux printemps silencieux », nous avons fait appel à des dessinateurs pour illustrer le quotidien des oiseaux des champs à travers six vignettes. L'objectif de cette collaboration était de rendre accessible cette action au grand public pour dynamiser la cagnotte.



B. PRESSE

- https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/12/19/defense-de-l-environnement-seule-la-justice-est-susceptible-de-permettre-aux-statistiques-de-s-incarner_6063936_3232.html
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/644816-nous-amenerons-le-juge-a-se-positionner-sur-les-questions-de-biens-communs-eleonore-delatouche-interet-a-agir>
- <https://www.ouest-france.fr/environnement/environnement-sante-precarite-logement-ces-experts-du-droit-se-battent-pour-l-interet-general-7121825>

Actions “oiseaux”:

- https://www.lemonde.fr/planete/article/2021/05/21/neonicotinoides-la-lpo-attaque-bayer-et-nufarm-pour-le-declin-des-oiseaux-des-champs_6081069_3244.html
- <https://www.ouest-france.fr/environnement/pesticides/neonicotinoides-la-lpo-assigne-en-justice-des-geants-de-l-industrie-agrochimique-563090f8-ba1b-11eb-9f68-462af952901d>
- <https://www.natura-sciences.com/agir/neonicotinoides-tuent-oiseaux-lpo.html>
- <https://www.novethic.fr/actualite/environnement/biodiversite/isr-rse/declin-des-oiseaux-les-geants-bayer-et-nufarm-attaque-en-justice-par-la-lpo-149845.html>
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/652547-neonicotinoides-la-lpo-accuse-des-industriels-de-lagrochimie-davoir-decime-les-oiseaux-des-champs>
- <https://www.actu-environnement.com/ae/news/neonicotinoides-imidaclopride-action-justice-lpo-agrochimistes-reparation-prejudice-ecologique-37570.php4>

III. LES SUJETS TRAITÉS EN 2021 ET LES PARTENAIRES

A. COMMISSION PRECARITE

La commission précarité de l'association Intérêt à agir a vocation à agir dans les domaines qui concernent la population en situation de précarité. Elle encourage une démarche d'accès aux droits pour les personnes concernées. Il s'agit notamment des personnes dépourvues de logement, de celles qui bénéficient de l'aide à domicile ou des personnes en situation de handicap.

THEME	ACTION	PARTENAIRES	FINANCEMENT
Effectivité du droit : hébergement d'urgence / obligations de l'Etat	Référé mesures utiles expulsion camp de roms	Ville de Grenoble	Factures Grenoble
<p>En juin 2021, la Mairie de Grenoble a pris contact avec Intérêt à agir pour lui soumettre un problème de droit au séjour de familles roms installées illégalement sur un terrain privé sur le territoire de la ville. Alors que la commission migrations s'est occupée de cette question, la commission précarité a été chargée de rechercher si un moyen juridique était envisageable pour s'assurer que ces familles n'allaient pas être expulsées par la préfecture de l'Isère sans que des solutions d'hébergement soient trouvées.</p> <p>Une recherche a donc été lancée sur le droit à l'hébergement des étrangers sur le territoire français, que ceux-ci soient en situation régulière ou irrégulière, puis nous avons appréhendé les différents recours que la municipalité pouvait envisager pour exiger l'hébergement des personnes qui étaient menacées d'expulsion.</p> <p>Une fois ce travail accompli, Intérêt à agir a participé à la rédaction d'un recours en référé conservatoire (ou référé mesures-utiles) pour exiger que l'hébergement soit pris en charge par la préfecture de l'Isère. Ce recours n'a pas abouti en soi, mais il a largement participé à ce que la préfecture prenne au sérieux la question des expulsions sans solution d'hébergement, et les familles en question ont pu en bénéficier.</p> <p>Référé mesures utiles de juillet 2021 déposé et plaidé par Me Laure ABRAMOWITCH</p>			
ACCESSIBILITÉ NUMERIQUE	Recours accessibilité Pronote	Api DV	Adhésion ApiDV +paiement direct des honoraires d'avocats + cagnotte

Intérêt à agir a pris contact avec l'association apiDV (accompagner, promouvoir, intégrer les déficients visuels) en 2020 en vue d'un travail en commun sur le sujet de l'accessibilité numérique.

L'objectif était de s'assurer de l'application des dispositions européennes, législatives et réglementaires relatives à l'accessibilité des services de communication au public en ligne aux personnes handicapées et plus précisément aux personnes déficientes visuelles.

Les deux associations ont rédigé un courrier adressé à la secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées afin de lui demander d'appliquer les normes relatives à l'accessibilité numérique. Cette saisine a été effectuée en Juin.

Face à l'absence de réponse de sa part, nous avons écrit un second courrier qui a été envoyé en Décembre 2021. Parallèlement, nous avons commencé à rédiger un recours pour excès de pouvoir contre la décision implicite du secrétariat d'Etat de refus d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires relatives à l'accessibilité numérique.

La requête a été déposée le 5 avril 2022 au Tribunal Administratif de Paris par Me Caroline GERARD

HANDICAP / LOGEMENT	Accessibilité Discrimination accès au logement Effectivité des droits des handicapés	APF FRANCE HANDICAP SECOURS CATHOLIQUE	Adhésions
---------------------	--	---	-----------

Intérêt à agir a pris contact avec l'association APF France handicap au cours de l'été 2021.

Plusieurs réunions ont eu lieu afin de déterminer ensemble les sujets qui pouvaient faire l'objet de contentieux stratégiques. En septembre, une réunion s'est tenue au siège d'APF au cours de laquelle les sujets de recherche ont été arrêtés.

Le principal sujet dont il a été question était la loi dite « Elan » du 23 novembre 2018 qui a réduit les seuils concernant les exigences d'accessibilité des nouveaux logements. Avant elle, 100% des logements neufs devaient être construits de manière à être accessibles aux personnes handicapées. Depuis, ce taux a été réduit à 20%. La question était donc d'étudier les voies juridiques qui pourraient permettre de remettre en cause la loi ELAN et cette disposition plus particulièrement.

Deux pistes ont été identifiées : le contrôle de conventionalité et le contrôle de constitutionnalité.

Les deux ont commencé à être creusées au cours du dernier trimestre de l'année 2021 avant d'être soumises à des étudiantes de la clinique juridique de l'ENS Rennes. Les recherches sont donc toujours en cours aujourd'hui.

LOGEMENT ACCES/ DIGNITE	Thématiques à traiter en partenariat avec l'ESH – fondation Abbé Pierre	ESH – Fondation Abbé Pierre	Fonds Agnès B 5000€
----------------------------	--	--------------------------------	------------------------

LOGEMENT	Cycle de formation sur le DALO et la procédure d'expulsion	Permanence interassociative de droit au logement / Ethape / LDH	Subvention régionale de 4.000€
<p>En 2021, Intérêt à agir a pris contact avec la permanence logement d'Angers dans le Maine-et-Loire. Une subvention régionale a été allouée à l'association pour qu'elle propose des formations de bénévoles ou de travailleurs sociaux sur les thèmes du logement, parmi lesquels notamment le droit au logement opposable (DALO) et la prévention des expulsions.</p>			
PRINCIPE DE FRATERNITE		France fraternités	
<p>La commission précarité a également été sollicitée par l'association France fraternités : ce contact nous a poussés à étudier le principe de fraternité en droit français ainsi que sa portée. Des recherches ont donc été effectuées sur ce thème, mais les pistes de contentieux avancées par France fraternités ne convenaient pas à Intérêt à agir. Les travaux se sont donc stoppés en même temps que le projet de partenariat.</p>			
LE LOGEMENT DECENT ET CONFORME A LA DIGNITE HUMAINE	Intervention d'Asimina TSALPATOUROU	CNEAF (Collège national des experts architectes français) les 23 et 24 sept 2021 à Annecy.	
DISCRIMINATIONS HANDICAP		DYSLEXIQUES DE FRANCE	Adhésion
<p>RECHERCHES DANS LE CADRE DE FUTURS CONTENTIEUX STRATEGIQUES Sur le sujet de la précarité, plusieurs autres pistes de contentieux stratégiques ont été étudiées en 2021. Elles n'ont pas abouti pour le moment mais les travaux réalisés pourraient servir de base à de futures actions.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Le droit au logement opposable (DALO) ✓ L'habitat indigne ✓ La fin du contrat de location ✓ Le contentieux du RSA 			

B. COMMISSION MIGRATIONS

La commission migrations d'Intérêt à agir a pour ambition de mettre la France et l'Union européenne face à leurs obligations internationales, à les amener à en préciser les contours en adoptant des normes complémentaires si besoin, mais aussi à enrayer certaines pratiques illicites peu judiciairisées pour faire progresser l'humanité d'un droit devant respecter la dignité humaine

THÈME	ACTION	PARTENAIRES	FINANCEMENT
DROIT DES ÉTRANGERS	Pourvoi en cassation, chambre civile – éloignement rétention	ONG XXX – Maître DELVOLVE	Contribution/ Adhésion XXX AJ pour Maître DELVOLVE + pro bono
DROIT DES ÉTRANGERS	Pourvoi en cassation, chambre civile – éloignement rétention	ONG XXX – Maître DELVOLVE	Contribution/ Adhésion XXX + AJ pour Maître DELVOLVE + pro bono
DROIT DES ÉTRANGERS	Rédaction d'une QPC sur l'absence de cadre juridique pour les tests ADN en réunification familiale	Quai des libertés	Contribution/ Adhésion Quai des libertés
	Élaboration d'un argumentaire sur les refus de tests PCR en rétention	ONG XXX	
	Participation à une conférence sur les conséquences des changements climatiques sur les migrations, conférence et rencontre avec l'élue à l'hospitalité	Ville de Lyon - ARRECO	
	Diagnostic / entretiens sur une journée pour 18 groupes familiaux Roms de Roumanie – analyse écrite de leur droit au séjour – réunions d'information pour la ville de Grenoble	Ville de Grenoble	Facture
	Recours TA	Quai des libertés – Maître LESC	Contribution / adhésion Quai des libertés et Frontrights

DROIT DES ÉTRANGERS	Formation (6h) sur les fondamentaux du droit du/au travail des étrangers	ONG XXX	Facture
DROIT DES ÉTRANGERS	Formation (3h) : cadrage général asile et migrations et droit du/au travail des étrangers	Europa – Ville de Nantes – ATDEC Nantes	Facture
DROIT DES ÉTRANGERS	Permanence juridique ville de Nantes : Consultation mails et téléphone soutien juridique aux travailleurs sociaux de la ville de Nantes	CTAIR Ville de Nantes	10.000€ HT/an
DROIT DES ÉTRANGERS	Permanence juridique ville de Nantes : Consultation mails et téléphone soutien juridique aux travailleurs sociaux de la ville de Nantes	CTAIR Ville de Nantes	10.000€ HT/an
DROIT DES ÉTRANGERS	Recours stratégique droit de quitter tout pays : Recherche de fond et sur stratégies contentieuses droit de quitter tout pays CIJ/ Comités onusiens/ TIDM/ CJUE		
DROIT DES ÉTRANGERS	Elaboration d'un argumentaire innovant visant à démontrer que les personnes placées sous ITF subissent un traitement discriminatoire en matière de protection contre l'éloignement pour des raisons de santé.	ONG XXX	
DROIT DES ÉTRANGERS	Pourvoi en cassation, Conseil d'État contre refus du consulat de transmettre l'avis de l'administration dans la procédure de réunification familiale	Quai des Libertés – Maître GUERMONPREZ	Adhésion Quai des libertés + AJ pour Maître GUERMONPREZ + pro bono Maître GUERMONPREZ et pro bono Maître POLLONO

	Formation (6h) sur le droit au séjour pour soins	Aurore	Facture
	Formation (3h) sur la procédure de demande de titre de séjour et blocages préfectoraux	Aurore	Facture
	Plusieurs sessions de formation en inter et en intra pour FTDA sur le droit d'asile et le droit des étrangers	ONG XXX	Facture
	4 demi-journées de formation pour le collectif Beageois solidarité réfugiés	Beageois solidarité réfugiés	Adhésion LDH 100€
Les situations de régularité de séjour des ressortissants de l'Union européenne / La question de l'éloignement des ressortissants de l'Union européenne : La notion de charge déraisonnable pour le système social.	Formation des avocats de l'Espace solidarité Habitat	ESH Fondation Abbé Pierre	Agnès B

C. COMMISSION ECONOMIE RESPONSABLE

La commission économie responsable a pour ambition de veiller non seulement à ce que les entreprises multinationales soient reconnues comme responsables dans la conduite de leurs relations commerciales établies et de leurs investissements étrangers mais également qu'elles réparent leurs violations auprès des victimes. La commission expertise notamment la recevabilité ainsi que les arguments de fond afin de déposer des actions en justice destinées à la réparation de violations des droits humains ou de dégradations de biens environnementaux commises dans le cadre des activités étrangères d'entreprises multinationales. Les actions possibles peuvent être portées, selon les bases juridiques envisageables, devant les juridictions françaises, européennes ou internationales (y compris arbitrales).

THÈME	ACTION	PARTENAIRES	FINANCEMENT
- Open call on « Human Rights-compatible International Investment agreements (IIAs) »	Contribution de la Pf Laurence DUBIN / Me Hélianor de ANZIZU et Me Théophile KEITA pour l'association INTERET A AGIR 31 mars 2021	WORKING GROUP ON BUSINESS AND HUMAN RIGHTS	
BANQUES CLIMAT	TOTO : étude de faisabilité d'une action en manquement à une obligation bancaire de vigilance climatique	3 ONG XXX	Contribution de 10.000€

Intérêt à agir a pris contact avec les associations XXX début 2021 afin qu'elles travaillent ensemble sur le sujet de l'implication de certaines banques françaises dans le réchauffement climatique. En septembre 2021, les parties ont conclu une convention de partenariat par laquelle, IAA s'engage à produire une note de faisabilité d'une telle action, en détaillant notamment :

- Les moyens juridiques pertinents : une attention particulière devait être apportée sur deux difficultés juridiques identifiées, à savoir :
 - L'applicabilité de la loi DV aux risques climatiques
 - L'applicabilité de la loi DV aux activités des clients d'une banque
- L'analyse détaillée des manquements des 3 acteurs bancaires visés (TOTO, OUI-OUI, NANA)

Tout au long de leurs recherches, l'équipe d'IAA a pu compter sur le soutien de plusieurs spécialistes dont l'expertise a été très précieuse pour la compréhension et l'analyse de l'implication des banques dans le réchauffement climatique :

- Ivar EKELAND,
- Jérémy DÉsir-WEber, auteur de « Faire sauter la banque »
- Julien LEFOURNIER, co-auteur avec l'économiste Alain Grandjean de « L'illusion de la finance verte »

Le 16 décembre 2021, IAA a remis aux 3 ONG XXX la note de faisabilité évoquée ci-dessus et portant sur les 9 points suivants :

1. Analyse de la spécificité du secteur bancaire : contribution des banques à l'expansion des activités fossiles
2. Description du lien entre l'expansion des activités fossiles, le risque climatique et les atteintes aux droits humains et à l'environnement.
3. Présentation de l'enjeu de l'action : la reconnaissance d'une norme obligatoire de vigilance climatique opposable aux opérateurs économiques et aux acteurs bancaires
4. Etude du champ d'application de l'obligation de vigilance climatique des banques
5. Interprétation de la loi DV et mise en lumière de l'importance de sa fonction préventive (et non seulement réparatoire)
6. Après examen des manquements identifiées dans les plans de vigilance des 3 acteurs, analyse des mesures à intégrer dans la mise en demeure et l'injonction
7. Réflexion sur une éventuelle action en responsabilité pour faute de vigilance dans le plan de vigilance
8. Description des questions procédurales et des risques de l'action en justice
9. Synthèse sur les aléas de l'action et la stratégie

OBSOLESCENCE PROGRAMMÉE	TATIN : Elaboration d'un répertoire des infractions légales en matière d'obsolescence programmée afin de faciliter la constitution de partie civile de HOP – Réflexion autour de l'opportunité d'un contentieux stratégique en matière d'obsolescence programmée	HOP Clinique juridique de la Sorbonne	Adhésion
--------------------------------	--	--	----------

Etude d'opportunité d'une action pénale contre des producteurs de smartphone pour leur pratique d'obsolescence programmée et réflexion autour d'une action en réparation/cessation du préjudice écologique issu de cette pratique

S'agissant de l'opportunité d'une action pénale, une note d'opportunité a été remise le 14 décembre 2021 à HOP et portait sur les points suivants :

- La présentation des problématiques liées à la sérialisation : extraction de matières premières rares, gestion des déchets, exclusion des réparateurs non agréés dans le circuit de réparation
- La description des moyens juridiques mobilisables :
 - o Le délit d'obsolescence programmée
 - o Les restrictions à la réparabilité des produits : l'interdiction de restriction à la réparation hors réseau
 - o Les pratiques commerciales trompeuses.
 - o Les ventes liées
 - o L'invocation du préjudice écologique
 - o Le devoir de vigilance des entreprises
- L'importance de la preuve et les moyens de la rapporter

Plateformes de vente en ligne	Action Devoir de vigilance / Angles à définir / Droits des travailleurs		
--------------------------------------	---	--	--

Intérêt à agir a été contacté par l'association INDEWO (In defense of Workers à Bruxelles) pour le compte de la fédération syndicale internationale « UNI global Union » afin de réfléchir à une éventuelle action contre le leader mondial du commerce en ligne pour manquement à son devoir de vigilance concernant notamment les atteintes environnementales (transport, surproduction de biens, génération de déchets, stockage énergivore du big data..) et sociales (précarité des employés liée recours massif aux intérimaires, à la dégradation des conditions de travail, à l'automatisation et uberisation de l'activité...) de son activité.

D. COMMISSION ENVIRONNEMENT

La commission environnement cherche à faire appliquer les dispositions juridiques protégeant l'environnement, adoptées au cours des vingt dernières années et encore largement ineffectives. Elle s'est spécialisée dans les contentieux concernant la protection de la biodiversité et la réparation des préjudices écologiques résultant de l'utilisation massive de pesticides, notamment des néonicotinoïdes. La commission soutient la reconnaissance de la biodiversité comme patrimoine commun, chose commune.

THÈME	ACTION	PARTENAIRES	FINANCEMENT
BIODIVERSITÉ	Porte étroite loi betterave Conseil constitutionnel / Novembre 2021	Terre d'Abeilles – IAA – LDH – SNA	= don de 1000€ par SNA
BIODIVERSITÉ	Formation ERAGE : présentation argumentaire de l'action oiseaux	ERAGE : école d'avocats des barreaux de l'est (Strasbourg)	= 0
BIODIVERSITE / Bien commun	Recours Oiseaux : chose commune Réparation en nature du préjudice écologique Restauration du vivant Pesticides	LPO	Contribution LPO 2.000€/an Crowdfunding → cagnotte relayée 2 fois par LPO : 10 500€

Expertise juridique pour l'action de la Ligue de protection des oiseaux (LPO) contre Bayer et autres devant le juge judiciaire de Lyon = ACTION OISEAUX

Après plusieurs mois de travail collaboratif des juristes de la commission environnement avec plusieurs scientifiques de l'association LPO et d'autres scientifiques spécialisés sur les néonicotinoïdes, un argumentaire complet a été livré à la LPO + collaboration Stéphane FOUCART (Journaliste et autour de « Et le monde devint silencieux »)

Celle-ci a pu assigner en justice les différents producteurs de pesticides ayant vendu des néonicotinoïdes le 21 mai 2021.

Action judiciaire portée par Me Sébastien MABILE pour la LPO devant le Tribunal Judiciaire de Lyon.

La commission continue à aider la LPO dans sa démarche juridique et poursuit ainsi ses recherches et sa veille scientifique. En outre, une collaboration est née entre la LPO, les juristes d'IAA et les scientifiques de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité, afin d'identifier et de quantifier les éléments et fonctions des écosystèmes effectivement dégradés par l'utilisation des néonicotinoïdes.

MER ET LITTORAL	Recours MST : Conchyliculture responsable Baie du Mont Saint Michel	APEME – SPPEF – Maître MP Maître	Adhésion
<p>Expertise juridique pour l'Association Pays Emeraude Mer et Littoral (APEME) concernant la caractérisation d'un éventuel préjudice écologique dans la Baie du Mont Saint Michel.</p> <p>L'APEME a contacté les équipes d'IAA concernant des atteintes environnementales liées aux pratiques conchylicoles dans la baie du Mont Saint Michel.</p> <p>En raison de son expertise sur le mécanisme de réparation du préjudice écologique, des recherches ont été effectuées afin d'évaluer les opportunités d'agir en justice sur ce fondement. Néanmoins, en l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'est pas possible de caractériser un préjudice écologique « non négligeable » au sens de l'article 1247 du code civil.</p>			
ACCÈS À L'EAU / Bien commun	Étude de faisabilité d'un recours sur l'accessibilité/potabilité de l'eau en Guadeloupe	FRANCE LIBERTES Collectif Local Observatoire des territoires d'outre-mer	Recherches

Démarrage d'une réflexion avec plusieurs associations et résidents guadeloupéens concernant les problématiques d'accès à l'eau sur le territoire, et de contamination au chlordécone. Intérêt à Agir s'est entretenue avec les associations Sillages, Balance ton SIAEG ! ainsi que des résident.e.s de Guadeloupe concernant les actions juridiques à mener pour améliorer l'accès à l'eau des populations dans ces territoires, et éventuellement d'obtenir réparation du préjudice écologique résultant de l'utilisation massive de chlordécone avant les années 2000. Eu égard aux fortes toxicité et persistance de ce produit dans les sols et l'eau, une contamination généralisée est encore perceptible en 2022, et pour plusieurs années encore. Cette contamination dégrade des bénéfices collectifs tirés par les êtres humains de l'environnement, ce qui mène les équipes d'Intérêt à agir à effectuer des recherches sur les opportunités d'actions judiciaires.

AGRICULTURE	<p>Étude de faisabilité : réorienter les politiques publiques agricoles vers des systèmes de production agro-écologiques, et plus particulièrement l'agriculture biologique</p> <p>Lutte Pesticides Subventions PAC</p>		
BIODIVERSITE	Recours administratif contre l'Etat en carence fautive pour les pesticides	POLLINIS – NAAT – LPO - FNE	

Soutien juridique à Notre affaire à tous et Pollinis dans le recours « Justice pour le vivant ».

<https://justicepourlevivant.org>

Il s'agit d'un recours devant le juge administratif initié par les associations Notre affaire à tous (NAAT) Pollinis contre l'Etat français. Il lui est reproché :

- d'avoir mis en place un processus d'autorisation de mise sur le marché qui ne permet pas de contrôler la dangerosité des produits pour la biodiversité.
- d'avoir laissé sur le marché de nombreux pesticides portant atteinte à la biodiversité, tout en ayant conscience de leur dangerosité.
- d'avoir maintenu sciemment une situation conduisant à l'effondrement de la biodiversité en cours.

Après un fort investissement des équipes d'Intérêt à agir pendant 2 mois, et la délivrance d'un argumentaire constituant la base du recours administratif préalable obligatoire déposé par les associations requérantes, nous avons mis un terme à la collaboration.

E. DIVERS

- Travail sur porte-étroite loi sécurité globale -Pf Judith ROCHFELD / Leo BEAUDOIN – mai 2021 –
- Fiche de synthèse sur le cadre juridique des comités d'expertise sanitaire COVID 19 – Maud PERDRIEL VAISSIÈRE/ Erwan ROBBES - Janvier 2021
- Consultation sur l'intérêt à agir des entreprises à mission – Florent MASSON – décembre 2020

IV. RAPPORT FINANCIER

ASSOCIATION INTERET A AGIR

Comptes annuels au 31/12/2021

Compte de Résultat Associations

	du 25/11/20 au 31/12/21 14 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	13 700,00
Ventes de biens et de services	33 598,22
Ventes de prestations services	33 598,22
Produits de tiers financeurs	94 236,46
Concours publics et subventions d'exploitation	8 000,00
Ressources liées à la générosité du public	43 456,46
Contributions financières	42 780,00
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	2 312,20
Autres produits	2,97
Total I	143 849,85
CHARGES D'EXPLOITATION	
Autres achats et charges externes	27 790,41
Impôts, taxes et versements assimilés	614,98
Salaires et traitements	87 788,99
Charges sociales	21 632,41
Autres charges	2 707,81
Total II	140 534,60
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 315,25
PRODUITS FINANCIERS	
Total III	
CHARGES FINANCIERES	
Total IV	
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	3 315,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Total V	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Total VI	
Total des produits (I + III + V)	143 849,85
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	140 534,60
EXCEDENT OU DEFICIT	3 315,25
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Bénévolat	390 000,00
TOTAL	390 000,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Personnel bénévole	390 000,00
TOTAL	390 000,00